

**INVENTAIRE NATIONAL DE COLLECTE
DES DONNÉES SUR LA PÊCHE**

BÉNIN

1. INTRODUCTION

Ce document vise à fournir des informations sur l'état actuel (2007) de la collecte de l'information et des données sur la pêche au Bénin à discuter lors de l'Atelier sous-régional FAO FishCode-STP/COPACE/CPCO pour améliorer l'information et les systèmes de collecte des données sur les pêches dans la région Centre-Ouest du golfe de Guinée tenu à Accra, au Ghana, en juin 2007. Les informations contenues dans ce document sont basées sur des données non publiées du projet Banque africaine de développement (BAD)/Fonds international de développement agricole (FIDA) (intitulé Programme de soutien au développement participatif de la pêche artisanale), Division de la pêche et du Centre de recherche sur la pêche et les océans du Bénin, ainsi que sur le profil de la pêche par pays de la FAO relatif au Bénin (2004) et d'autres publications dans les archives de documents de la FAO.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX PÊCHES AU BÉNIN

Le sous-secteur des pêches comprend trois domaines d'activités de grande importance: la pêche maritime, la pêche continentale et l'aquaculture. Le Bénin dispose d'une façade maritime longue d'environ 121 km qui s'étend de la frontière nigériane à la frontière togolaise. Dans sa zone économique exclusive (ZEE) de près de 27 750 km², le plateau continental où se produisent de rares et faibles upwellings, possède un fond sablonneux et couvre une superficie d'environ 2 800 km² entre les isobathes 10 et 100 m, mais atteint 3 100 km² dans les profondeurs de 200 m. La largeur moyenne du plateau continental atteint 27 km depuis la côte. Malgré l'étroitesse du plateau, la faune ichthyologique est diversifiée de plus de 257 espèces dont 43 sélaciens et 214 téléostéens.

Le développement des pêches maritimes au Bénin est confronté à de multiples problèmes et l'exploitation halieutique est faite dans des conditions quelque peu confuses. Cette situation se traduit par les constats suivants: i) une évolution anarchique de la production due à un suivi peu rigoureux voire inefficace de la pêche; ii) une méconnaissance des fonds de pêche; et iii) une mauvaise organisation socioprofessionnelle dans le domaine. L'upwelling est presque absent sur les côtes béninoises. Les insuffisances qui caractérisent la pêche maritime béninoise sont liées, non seulement à la mauvaise gestion des ressources mais aussi à leur connaissance scientifique qui demeure encore fragmentaire.



3. STRUCTURE DU SECTEUR DES PÊCHES

Pêche artisanale

Pêche artisanale maritime

La pêche artisanale maritime est pratiquée à partir de 80 campements de pêcheurs disséminés dans les quatre départements côtiers du Bénin. On compte actuellement 4 345 artisans pêcheurs opérant en mer dont 2 234 Béninois (51,4%), 1 993 Ghanéens (46%), 115 Togolais (2,54%) et 3 Nigériens (0,06%). Les engins couramment utilisés sont les filets maillants, la senne tournante, la senne de plage, la ligne à main. Le parc piroguier de la pêche artisanale maritime comporte selon les résultats

de l'enquête socioéconomique de 1999, 816 pirogues opérationnelles dont environ 46 pour cent sont motorisées.

Pêche artisanale lagunaire

La pêche lagunaire au Bénin est considérée comme une forme de pêche continentale.

Pêche artisanale continentale

La pêche continentale produit annuellement une quantité de poisson importante. Le grand nombre de cours d'eau, réservoirs, retenues d'eau, fleuves, ruisseaux, etc. forment la base d'une pêcherie dont la production est estimée à de 30 000 tonnes par an. La pêche continentale est peu connue. Un recensement partiel a été effectué en 2006 pour couvrir les trois districts au sud du pays. Le Programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale (PADPPA), envisage d'exécuter une enquête cadre dans l'avenir.

La pêche continentale est une activité très importante pour les communautés riveraines par son caractère générateur d'emplois et surtout d'une source de protéines pour l'ensemble de la population. Elle occupe environ 57 500 pêcheurs et une centaine de femmes qui rivalisent avec les hommes sur le lac Ahémé et la lagune côtière en faisant la pêche aux crabes et aux huîtres. Environ 40 000 femmes sont impliquées dans la filière pêche. Par ailleurs, la pêche continentale fait vivre en amont et en aval plus de 300 000 personnes représentées par les vendeurs de matériel de pêche, les fabricants de pirogues, les transformatrices et vendeuses de poissons, les écailleuses de poissons, etc.

Pêche industrielle

La pêche maritime industrielle est, quant à elle, peu développée. L'effort de pêche ne dépasse guère 40 marées en moyenne pour les dix (10) dernières années et le débarquement annuel se situe autour de 600 tonnes de poisson, ne représentant que 8 pour cent du total de la pêche maritime. L'engin utilisé est le chalut de fonds. Une douzaine de chalutiers pêche arrière exploitent les zones maritimes sous juridiction béninoise.

Pêche thonière

Il n'existe pas de pêche thonière au Bénin, bien qu'il soit possible que des bateaux étrangers capturent des thons au large du Bénin. Dans ce cas il s'agit de capture non déclarées.

Ressources maritimes

Les informations disponibles indiquent que les eaux sous juridiction béninoise sont relativement pauvres en ressources halieutiques. Le potentiel exploitable de poisson serait de 12 000 tonnes par an et celui de crevettes autour de 400 tonnes par an. Bien que le Bénin dispose de nombreux écosystèmes aquatiques présentant d'importantes potentialités, le sous-secteur halieutique reste globalement déficitaire en matière de production au point que les importations de produits halieutiques deviennent de jour en jour plus importantes.

Ressources pélagiques

La plupart des pêcheurs artisanaux ciblent les petits pélagiques, c'est-à-dire, les sardinelles, les brochets (barracudas), les carangues (*Caranx* spp.), les fritures (*Brachydeuterus auritus*), etc. Les pélagiques également ciblés sont les marlins, les poissons-voiliers et les maquereaux espagnols, etc.

Ressources démersales

Il s'agit des ressources en poissons, crustacés et céphalopodes. Le premier groupe est le plus important; les représentants du deuxième sont également exploités mais exportés. Les céphalopodes font partie des captures accessoires et ne sont pas vraiment ciblés.

Poissons

Les poissons sont subdivisés en espèces qui se trouvent sur les fonds chalutables (*Pseudotolithus* spp., Galeoides, poissons plats, etc.) et celles qui vivent sur les fonds rocheux (*Lutjanus*, *Sparus*, mérours, etc.).

Crustacés

Dans la région des embouchures des fleuves se trouvent les fonds à crevettes, qui sont pêchées surtout par les bateaux étrangers. Les langoustes ont été observées dans les captures des chalutiers (poissonniers), mais pas en grandes quantités.

Céphalopodes

Les poulpes sont rares dans les captures; les autres espèces ne sont pas ciblées. Lorsque des céphalopodes sont débarqués, il s'agit de prises accessoires.

4. POLITIQUE ET OBJECTIFS DE GESTION**Cadre de législation**

La législation sur les licences et zones de pêche existe, y compris les mesures de gestion en ce qui concerne les maillages autorisés pour les différents engins de pêche.

Objectifs nationaux de politique et de gestion

La définition d'une politique de l'État en matière de productions halieutiques est dévolue à la Direction des pêches et l'exécution des activités sur le terrain est assurée par les Centres régionaux de promotion agricole (CeRPA). À ce titre, l'administration béninoise des pêches a pour tâches de:

- Contribuer à l'élaboration de la politique agricole dans le domaine des productions halieutiques.
- Proposer les stratégies et objectifs à atteindre dans le domaine des productions halieutiques.
- Suivre la mise en œuvre des actions de développement du secteur des pêches.
- Déterminer les conditions technico-économiques d'un développement durable des productions halieutiques et suivre leur mise en œuvre.
- Suivre l'évolution desdites productions et les mécanismes commandant cette évolution aussi bien au plan technique, économique que commercial et étudier les mesures propres à les dynamiser.
- Élaborer, mettre en œuvre et suivre les programmes d'aménagement des pêches.
- Élaborer et veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de pêches en collaboration avec les départements ministériels concernés.
- Promouvoir un développement durable de la pêche artisanale et appuyer le développement de l'aquaculture.
- Organiser le contrôle des denrées d'origine halieutique.

C'est dans ce contexte qu'il urge pour le Bénin d'engager le processus d'élaboration d'une politique nationale des pêches avec un plan d'action et de la mise en place d'un observatoire des pêches pour le suivi et le développement harmonieux de ses ressources halieutiques. Le rôle du Programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale est donc d'appuyer la Direction des pêches dans l'aboutissement du processus d'élaboration et de mise en œuvre de ces outils de développement du secteur.

5. ÉTAT DES COMPTES RENDUS DES PÊCHES DE CAPTURE**État de rapportage des statistiques de pêche à la FAO**

La Direction des pêches fait parvenir à la FAO les statistiques annuelles des pêches, en étroite collaboration avec le Centre de recherches halieutiques et océanologiques du Bénin (CRHOB) (Figure 1).

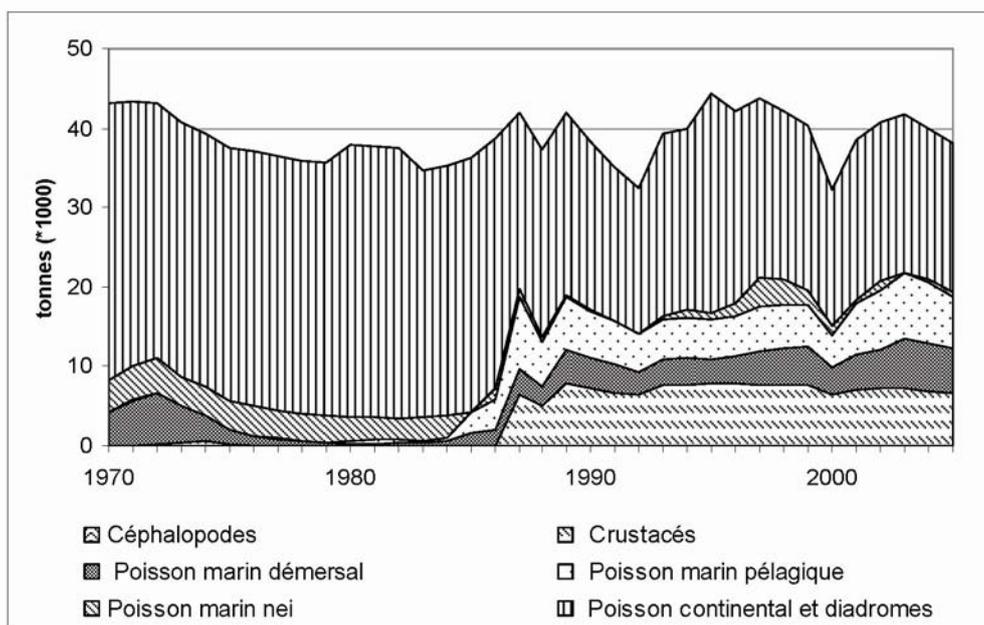


Figure 1: Rapport des statistiques des pêches de la FAO

6. DESCRIPTION DU SYSTÈME DE COLLECTE DES INFORMATIONS ET DES DONNÉES SUR LA PÊCHE

Objectifs des systèmes de collecte des données de pêche

L'objectif de la collecte des données de pêche est surtout de connaître les quantités capturées dans les eaux béninoises. Le système n'est pas suffisamment efficace pour conseiller la Division des pêches en matière de gestion des ressources. Le système vise à obtenir des informations sur les débarquements, mais les fréquences de tailles des poissons ne sont pas déterminées, pas plus que les maillages des engins de pêche. L'information acquise par le programme de statistiques aidera à déterminer quelles quantités de poisson devraient être importées pour satisfaire la demande en poisson au niveau national.

Objectifs	Indicateurs et variables requis
Estimation de la production	Détermination du déficit pour l'importation des produits de pêche
Estimation de la production	Gestion rationnelle des ressources aquatiques
Estimation de la production	Réhabilitation des écosystèmes aquatiques

Institutions impliquées dans la collecte des données

Direction des pêches

La Direction des pêches s'occupe de la collecte des données au port de pêche artisanale, au port de pêche industrielle et aux points de débarquement le long de la côte béninoise. Au niveau du port de pêche artisanale l'effort de pêche est échantillonné quotidiennement pour plusieurs pêcheries, c'est-à-dire pour les différents engins de pêche.

Centre de recherches halieutiques et océanologiques béninois (CRHOB)

La Direction des pêches collecte des données en étroite collaboration avec le CRHOB. Les données de base sont collectées par les agents du CRHOB et compilées et ensuite la Direction des pêches effectue des calculs mensuels et annuels.

Service d'inspection sanitaire

Le Service d'inspection sanitaire inspecte les prises des chalutiers avant qu'elles ne soient débarquées. Ce service se concentre sur la qualité du produit débarqué (par les chalutiers) plutôt que sur la quantité. Les quantités de poissons estimées sont cependant utilisées pour la détermination des taxes à payer par les armateurs.

Douane

La Douane enregistre les quantités de poisson importées pour la consommation humaine. Il s'agit d'une quantité d'environ 13 000 tonnes par an. Une quantité limitée de poisson (d'eau douce) fumé/séché est exportée pour les communautés ouest-africaines en Europe.

Siège du Programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale (PADPPA)

Le programme PADPPA envisage la collecte de données de pêche artisanale dès qu'un recensement a été exécuté. Environ 120 villages seront recensés par un total de 20 enquêteurs.

7. SYSTÈMES DE COLLECTE DES DONNÉES ET LEURS COMPOSANTES***Division des pêches et Centre de recherches halieutiques et océanologiques béninois***

La Division des pêches et le CRHOB travaillent en étroite collaboration dans le domaine des statistiques de pêche. Les chercheurs et techniciens du CRHOB collectent les données de base et les traitent, puisque la Division des pêches fait la compilation des chiffres, qui sont saisis dans le programme ARTFISH.

Suivi de la pêche artisanale

Le système de suivi de la pêche artisanale maritime est basé sur l'échantillonnage stratifié (ARTFISH) qui a été introduit par la FAO lors d'un projet TCP. Depuis son introduction la Division des pêches a pu suivre et échantillonner l'effort de pêche au niveau du Port de pêche de Cotonou. Les nombres de sorties de pirogues sont comptés quotidiennement. Au début du programme cet effort de pêche a été mesuré également par d'autres méthodes statistiques (pendant la période 1987-2002). Par manque de moyens financiers les strates n'ont pas été couvertes complètement depuis 2003. Le long de la côte atlantique béninoise des pêcheurs étaient impliqués dans la collecte des données de l'effort de pêche; ils recevaient une compensation financière de la Division des pêches pour leur travail. En 2007 ce programme a été complètement arrêté à l'exception de l'échantillonnage au port de pêche.

Suivi de la pêche industrielle

Les bateaux de pêche nationaux débarquent également au port de pêche (bien qu'à un quai différent auquel les pirogues artisanales accostent). Les débarquements des chalutiers sont bien planifiés et organisés pour éviter que plusieurs bateaux débarquent en même temps. Les durées des marées sont connues et les prises sont déjà triées au niveau des groupes d'espèces (souvent des mélanges d'espèces comparables) qui ont leurs noms commerciaux.

Le poisson frais est commercialisé sur place sous glace et transporté aux points de vente. Dès que le poisson congelé arrive il est placé dans les chambres froides dans des caisses isolées.

Enregistrement

Toutes les pirogues qui sont impliquées dans la pêche maritime sont enregistrées.

Licences

La flottille nationale qui exploite les eaux béninoises est autorisée à la pêche dans les eaux territoriales, mais au-delà une certaine profondeur pour ne pas rivaliser avec la pêche artisanale. Les bateaux de pêche qui débarquent leurs produits frais à Cotonou sont titulaires de licences. Cependant ces bateaux peuvent également débarquer leurs produits à l'extérieur du Bénin. Trois sociétés de pêche exportent les crevettes sur l'Europe, car il n'y a pas de marché local pour les crevettes en grandes quantités.

Programmes d'observateurs

Il n'existe pas de programmes d'observateurs à bord des bateaux étrangers (des chalutiers congélateurs). Il n'y a aucun contrôle sur l'utilisation des tailles de mailles dans les culs de sac des chaluts, ni sur les fonds de pêche.

Suivi, contrôle et surveillance

Les pêcheurs artisanaux se plaignent des bateaux de pêche étrangers qui pêchent près de la côte et endommagent et détruisent leurs engins de pêche. Il n'existe pas de moyens pour intervenir (c'est-à-dire des bateaux de surveillance de pêche). La Marine nationale pourrait effectuer cette tâche, mais ne possède pas suffisamment de connaissances en matière de pêche pour exercer un contrôle correct. Le Projet PADPPA envisage de mobiliser des pêcheurs qui pourraient servir d'observateurs en haute mer. Un réseau de pêcheurs pourrait contribuer à une meilleure couverture des eaux nationales quant à la pêche illicite.

Données des criées, sociétés de pêches

Au niveau de la criée au port de pêche à Cotonou l'organisation est vraiment bonne. Les produits de pêche des ligneurs sont débarqués séparément des captures des pirogues qui exploitent les petits pélagiques. Chaque jour (y compris les weekends) les prises sont pesées et notées. Les calculs sont effectués sur base du nombre de tas de poissons par espèce qui pèsent 25 kg chacun. Les quantités des petits pélagiques sont estimées ou calculées avec un peson. Chaque groupe d'espèces (poissons démersaux, petits pélagiques, etc.) est contrôlé par une personne qui travaille pour la criée.

La criée ne maintient pas de statistiques; ce sont les agents de pêche qui s'en occupent. Ils traitent leurs statistiques (à la main) et après la compilation les chiffres sont envoyés à la Direction des pêches.

Recensements

La dernière enquête-cadre complète a eu lieu en 1999. Il y avait un recensement à petite échelle en 2001 pour connaître les nombres de pêcheurs et pirogues dans les campements où la collecte de données était exécutée. Ces derniers chiffres sont toujours utilisés pour les calculs de la production annuelle. Cela implique que ces chiffres forment la base des calculs du programme ARTFISH.

Campagnes socioéconomiques

Le Projet PADPPA entreprendra bientôt (probablement en 2008) une campagne socioéconomique.

Campagnes de prospection

Des représentants de la Division des pêches et du CRHOB participent au programme d'évaluation des ressources sur le plateau continental au delà de 30 mètres de profondeur par la méthode de chalutage.

8. DOCUMENTATION

PADPPA. 2003. Consultation pour l'élaboration de la politique nationale des pêches et de son plan d'action et pour la mise en place d'un observatoire de pêche.

FAO. Site Web des pêches. Profil des pêches et de l'aquaculture du Bénin.
www.fao.org/fishery/countrysector/FI-CP_BJ/fr (consulté début 2006).